

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2025 - DÉLIBÉRATION N° 07/2025

Autorisant la cession à titre gracieux d'une voiture épave à Monsieur HUTAOUOHO Hakaikiootimaiani Pierre-Marie

CONSEILLERS MUNICIPAUX (19)	Présent	Absent	Procuration à
Mme RAUZY Joëlle, ép. FREBAULT	X		
M. MENDIOLA Aroma	X		
Mme CLARK Elvina	X		
M. TEIKIOTIU Olive	X		
Mme FREBAULT Feiautini Hélène	X		
M. BONNO Charles	X		
Mme TIAIHO ép. LE BRONNEC Alanda		X	FREBAULT Joëlle
M. SCALLAMERA Jean-Yves	X		
Mme KAYSER Tepua		X	BONNO Charles
M. LE BRONNEC Yann		X	FREBAULT Hélène
Mme TETUAVEROA Elisabeth	X		
M. BONNO Jean-Pierre	X		
Mme VAATETE Monique	X		
M. POEVAI Rogatien		X	TETUAVEROA Elisabeth
M. TOUATEKINA Haiihapaiatehaoe	X		
Mme O'CONNOR Odette		X	CLARK Elvina
M. TEHAAMOANA Etienne		X	
Mme MOKE Diane		X	
M. TEHAAMOANA Domingo		X	

SECRETAIRE DE SEANCE
CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 13 janvier 2025 (affichage le 13 janvier 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme le Maire Joëlle Frebault.

Exposé des motifs :

La commune avait un ancien véhicule immatriculé 129 029 P acquis d'occasion en 2016 suite à une vente aux enchères de l'OPT. Ce véhicule était utilisé par les équipes communales qui travaillaient sur les divers chantiers, et il a été immobilisé suites à des pannes mécaniques importantes. La réparation de ce véhicule pour sa remise en état aurait engendré d'énormes dépenses, et il avait donc été décidé de le réformer en 2024. A ce jour, ce véhicule doit être débarrassé des ateliers municipaux, et suite à une demande de Monsieur HUTAOUOHO dit Pierrot, habitant de HIVA-OA, de vouloir récupérer ce véhicule en l'état, le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter sa demande. Le demandeur devra prendre à sa charge l'ensemble des frais pour récupérer ce véhicule entreposé à l'atelier communal.

VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;

Sur proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 5 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOpte

ARTICLE 1er : est autorisée la cession à titre gracieux du véhicule réformé immatriculé 129 029 P à Monsieur HUTAOUOHO Hakaikootimaiani Pierre Marie.

ARTICLE 2 : Monsieur HUTAOUOHO Hakaikootimaiani Pierre-Marie s'occupera de récupérer ce véhicule en l'état.

ARTICLE 3 : Tous les frais occasionnés pour le retrait du véhicule sera entièrement à la charge de Monsieur HUTAOUOHO Hakaikootimaiani Pierre-Marie.

ARTICLE4 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT 	1^{er} adjoint au maire M-Aroma MENDIOLA 	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK 	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO 	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT 	5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU 	Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES : Le <u>17 01 2025</u> Et publication ou notification Du _____ Le Maire (signature et cachet)
Le Maire Délégué M. Haibapajatehaoe TOUATEKINA 	Conseillère Municipale Mme Alanda TAIHO 	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA 	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER 	Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC 	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA 	
Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO 	Conseillère Municipale Mme Monique VAALETA 	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI 	Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette 	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA 	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE 	Conseiller Municipale M. Domingo TEHAAMOANA